

07 nov 2006 -16:41

Bon d'Etat - émission décembre 2006

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

La prochaine émission des bons d'Etat aura lieu le 4 décembre 2006. Deux bons d'Etat seront proposés au public :- Un bon d'Etat à 5 ans 4 décembre 2006-2011- Un bon d'Etat à 8 ans 4 décembre 2006-2014 Il est à remarquer qu'à côté du bon d'Etat d'une maturité de 5 ans, émis comme traditionnellement sous forme matérielle ou d'inscription nominative, le Trésor émettra pour la première fois un bon d'Etat à 8 ans exclusivement sous la forme dématérialisée ou d'inscription nominative. L'émission de ce bon d'Etat, exclusivement sous forme dématérialisée ou d'inscription nominative, s'inscrit dans le cadre de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur qui stipule qu'à partir du 1er janvier 2008 les titres ne pourront plus être émis, en Belgique, que sous la forme nominative ou dématérialisée. L'émission de ce bon d'Etat a pour objectif de sensibiliser et de préparer progressivement le grand public à cette importante réforme que constitue la suppression des titres au porteur. La période de souscription se déroulera du 23 novembre au 1er décembre inclus, avec versement des fonds le 4 décembre 2006.

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be